



Caisse de Compensation ALFA de l'Industrie Horlogère

Employeur : .....

Affilié n° .....

Adresse/Canton .....

### DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A compléter **en priorité** par la personne qui exerce l'autorité parentale, qui a son activité lucrative dans le canton de domicile de la famille, et dont le revenu soumis à l'AVS est le plus élevé. A présenter avec tous les justificatifs requis (page 3)  
(Les termes qui désignent des personnes comprennent indistinctement des femmes et des hommes. Par conjoints ou personnes mariées, on entend également les personnes liées par un partenariat enregistré.)

#### A) REQUERANT

N° d'assuré :    .     .     .

Nom et prénom .....  
selon permis de séjour (indiquer également le nom de jeune fille)

Date de naissance :    .    .       
jour mois année

Lieu d'origine : .....  
étrangers = nationalité

Adresse : .....  
rue/numéro/NPA/localité

Etat civil  célibataire \* marié  veuf \*partenariat au sens de la LPart fédérale \*séparé de fait \* séparé s/décision judiciaire ou convention \* divorcé \* Dès le .....

En cas de divorce, qui détient l'autorité parentale  la mère  le père  partagée **joindre extrait du jugement y relatif**

#### B) SITUATION DU REQUERANT

Précédent employeur ..... Jusqu'au : .....  
Employeur principal ..... Taux d'activité :  100%  
dès le .....  partiel : .....%  
Lieu de travail ..... Salaire mensuel : .....  
(Adresse-Canton) .....  
Autre employeur ..... Taux d'activité :  partiel : .....%  
Dès le .....  
Lieu de travail .....  
(Adresse-Canton) .....

#### C) ENFANTS DONT LE REQUERANT SUBVIENT A L'ENTRETIEN

(Enfants biologiques ou adoptés, d'une précédente union qui vivent principalement dans le ménage, enfants placés, entretenus et élevés gratuitement, frères ou sœurs ou petits-enfants.)

				Lien de parenté				
				Du mariage actuel	Du précédent mariage	Du conjoint	Hors mariage	Recueilli / adopté
Nom, prénom	Date de naissance	Adresse où vit principalement l'enfant si différente de celle du requérant	Revenu propre de l'enfant (salaires, rentes, etc )					
1				<input type="checkbox"/>				
2				<input type="checkbox"/>				
3				<input type="checkbox"/>				
4				<input type="checkbox"/>				
5				<input type="checkbox"/>				
6				<input type="checkbox"/>				



**Aucune demande ne sera prise en considération sans les pièces justificatives requises**

## **DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER**

(sous forme de copies à l'exception du certificat de radiation)

A chaque demande d'allocations familiales, il faut joindre :

### **Dans tous les cas :**

**le livret de famille ou le certificat de famille complet, à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants**  
**pour les étrangers (sauf permis c) les livrets pour étrangers ou une attestation récente du contrôle des habitants du lieu de domicile pour toute la famille**  
**une attestation des allocations versées ou non par une autre caisse d'allocations familiales**

### **En cas de séparation ou de divorce :**

un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants

### **Pour les enfants de parents non mariés :**

l'acte de reconnaissance éventuel  
la convention de la garde de l'enfant et l'autorité parentale

### **Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :**

un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI

### **Pour les enfants aux études ou en apprentissage jusqu'à 25 ans :**

une attestation de l'année en cours de l'établissement d'études mentionnant la période  
un contrat d'apprentissage de l'enfant  
une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période  
une attestation des revenus de l'enfant (salaires, rente, revenu de la fortune)

### **Pour les travailleurs frontaliers :**

une attestation de droit ou de non-droit de la CAF étrangère

*Dans certains cas, la caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.*

## **IMPORTANT**

Les signataires de la demande s'engagent à nous aviser immédiatement de toute modification de la situation familiale ou lucrative (déménagement, mariage, séparation de fait ou officielle, nouvelle naissance, changement d'activité lucrative, maladie, accident, etc...) le droit devant être réexaminé à chaque modification.

**Faute d'avis donné à temps, le bénéficiaire se verra réclamer personnellement le montant intégral des allocations familiales indûment touchées, toute action légale et/ou réglementaire demeurant réservée.**